



Journée spéciale Droits des Automobilistes sur RTL

Vendredi 10 janvier, RTL et le magazine automobile Auto Plus, s'associent pour une journée spéciale dédiée aux droits des automobilistes. Découvrez le programme de la journée dès maintenant.

Votre journée du vendredi 10 janvier sur RTL

La 1^{ère} radio de France et le magazine automobile s'associent :

- Dès 5h45 sur RTL dans la **chronique "Auto Radio"** de **Christophe Bourroux**, dans le magazine **Auto Plus** disponible en kiosque le jour-même et dans chaque session d'information de la journée (**RTL MATIN**, **Les auditeurs ont la parole**, **RTL SOIR**, etc.), des reportages et des interviews d'experts sont consacrés aux droits des automobilistes.

- De 9h30 à 11h, dans **Ça peut vous arriver**, émission spéciale "Droits des automobilistes" : PV, radars, excès de vitesse, permis à points... aux côtés de Julien Courbet, retrouvez les conseils juridiques de **Maître Eric de Caumont**, avocat au barreau de Paris, spécialisé dans la défense des automobilistes.

Vous pouvez dès maintenant envoyer vos cas à l'émission Ça peut vous arriver en cliquant sur l'image ci-dessous :



ENVOYEZ VOS CAS
À L'ÉMISSION

Pour envoyer vos cas à l'émission, cliquez ici

- A noter : Les résultats d'un sondage exclusif RTL- Auto Plus sur les Français et la route, sont dévoilés à l'antenne et publiés dans le magazine du jour.

- Au standard : Le **32 10** est ouvert à tous les auditeurs sans interruption de **8h à 19h** : des interlocuteurs experts (journalistes et avocats) du droit des automobilistes répondent à tous les appels.

Le 10/01/2014, c'est aussi la date d'entrée en vigueur de la limitation à 70km/heure sur le périphérique

Les automobilistes ont la parole - Un dispositif digital inédit sur RTLauto.fr

RENDEZ-VOUS VENDREDI 10 JANVIER DE 8H30 A 9H30

Il s'agit de la première émission produite exclusivement pour RTLauto.fr

Christophe Bourroux présente **Les automobilistes ont la parole**, 1ère émission produite par RTL pour son site automobile et diffusée en direct et en exclusivité sur RTLauto.fr.

Accompagné de spécialistes des droits des automobilistes (**Rémy Josseaume**, membre de l'Automobile-club des avocats, **Laurent Chiapello**, Directeur de la rédaction d'Auto Plus et **Christian Scholly**, Directeur général adjoint de l'Automobile Club), Christophe Bourroux répond aux questions des auditeurs et internautes de RTL sur tous les sujets ayant trait aux droits des automobilistes (stationnement, radars, récupération des points...).

Les questions peuvent leur être posées via le standard de RTL (le 3210) mais également depuis la [page Facebook](#) et le compte [Twitter de RTL](#).